



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260413-13042026DCM08-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 13 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 09/04/2026
Affichée le 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Murielle BARCOS (procuration à Bernadette SUHAS), Mikaël DACHARY (procuration à Sylvie DUBREUIL ELISSALDE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Maria JULLIAN

DCM 08/ Désignation des représentants du conseil municipal dans l'association Bixintxo et l'association Caminante

Le Maire demande au Conseil Municipal de désigner des représentants titulaires et des représentants suppléants au sein des associations Bixintxo et Caminante pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal désigne

A la majorité :

Pour : 21

Abstention : 1 (T. SALAMON)

Contre : 1 (G. VEILLAT)

- L'association Bixintxo :
 - Mme Maria JULLIAN en qualité de représentant titulaire
 - M. Eric HIRIART-URRUTY en qualité de représentant suppléant
- L'association Caminante :
 - Mme Patricia LARRONDE en qualité de représentant titulaire
 - M. Mathieu ETCHEVERRY en qualité de représentant suppléant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOCOU

